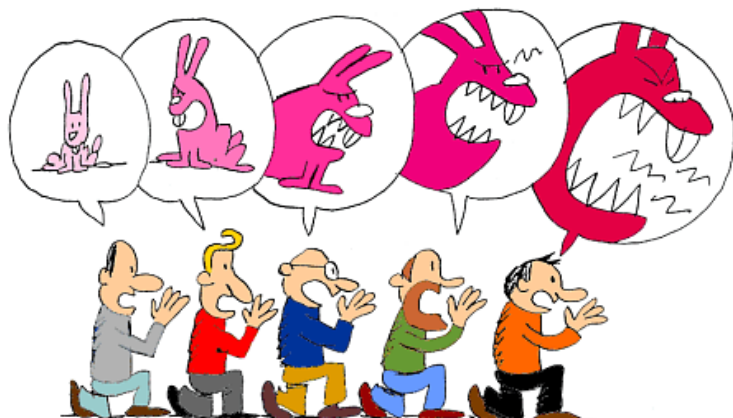


Nominations



FIN DES RUMEURS

Réunis salle de la Commission de surveillance, le mardi 5 juillet 2016, le directeur général, Pierre-René Lemas a présenté aux représentants syndicaux, ses nouvelles nominations. Il met fin ainsi aux rumeurs qui circulaient depuis plusieurs semaines au sein de l'Etablissement Public.

Une réorganisation qui ressemble à s'y méprendre à « du déjà vu ». On pourrait la qualifier de « retour aux sources », mais sans malheureusement aller jusqu'au bout de la démarche. Le DG a également fait son mea culpa pour justifier ces réajustements...

1°) Fin du DGA.

Tout d'abord, la fonction de Directeur Général Adjoint, créé par Augustin de Romanet, et confiée à Odile RE-NAUD-BASSO, est supprimée. Le DG estime que cette fonction n'était pas efficace dans la mesure où tout lui remontait pour décision, in fine. C'est donc le retour au droit commun des textes CDC qui est remis au goût du jour.

2°) Renforcement du SGG.

Notre Secrétaire Générale actuelle, Catherine Mayenobe voit son rôle renforcé des fonctions de pilotage que l'ex DGA assurait. Ainsi, le DG entend mettre en cohérence les lettres d'objectifs et l'instruction des comités de direction. Le SGG aura en charge la réalisation d'outils d'aide à la décision synthétiques, pour une gestion optimale. Le SNUP regrette que PR Lemas n'ait pas logé également la fonction RH au sein du SGG, car un interlocuteur unique de la direction est toujours plus efficace au dialogue social.

3°) Simplification.

- Fin des tableaux de bord fournis, chronophage, trop copieux. « On ne conduit pas une voiture avec 250 indicateurs sur le tableau de bord, si non va dans le mur » indique PR Lemas. Les services, surtout en DR doivent en être allégés. Il faut des outils simples avec quelques indicateurs principaux.

- Sur les politiques d'investissement :

Simplification des procédures d'engagement d'Investissement.



PR Lemas confirme Franck Silvent dans ses missions et lui confie la direction du Comité d'engagement, ceux existants antérieurement n'auront sans doute plus court.

En revanche, Franck Silvent doit étudier le processus de déconcentration des décisions dans les DR. Ceci entraîne une responsabilisation des DR et du siège qui doit comprendre qu'il n'a pas vocation à centraliser la décision.

Pour DIDL, il demande qu'une procédure soit mise en œuvre pour suivre l'aboutissement, le bilan des programmes financés et réalisés. [NDLR : Il semble découvrir l'effet d'annonce basé sur les engagements et non sur le réalisé] Il dit donc souhaiter connaître l'impact en termes d'emplois et sur l'activité.

Les nominations qu'il annonce découle de ces orientations. (cf. page 2)

Pour le SNUP-CDC-FSU, si ce schéma semble tenir compte des remontées des services, notamment sur les procédures trop lourdes en DR, il faudra veiller à ce quelles recouvrent une réalité.

Il reste à vérifier sur le terrain l'existence d'une adéquation entre les objectifs et les moyens consentis au personnel pour y parvenir et ce, dans toutes les directions. Cela passe par le remplacement des agents malades ou à temps partiel et la fin des contrats précaires sur les emplois pérennes. C'est le combat permanent du SNUP.

Un accord ne se signe pas à la légère

Le SNUP a signé les accords suivants :

- ↳ Accord-cadre 2015-2017
- ↳ Accord Mobilité interne au sein de l'EP 2015
- ↳ Accord sur le Handicap
- ↳ Accord sur l'intéressement mais pas l'avenant 2016
- ↳ Accord sur l'égalité Femme/Hommes sauf le dernier avenant de 2015
- ↳ Accord sur le télétravail
- ↳ Accord sur les conditions de travail des apprentis

Un accord est forcément un compromis. Il doit aboutir à une série de mesures comportant des avancées sociales pour les personnels. Il est évident que nous ne pouvons pas trouver dans un compromis toutes nos revendications, mais pour emporter notre signature, il importe que la direction n'inscrive pas de mesures qui obèrent des droits fondamentaux conventionnels, statutaires ou remettent en cause d'autres accords. Le principe d'un accord est d'améliorer les droits et non d'y insérer des clauses récessives. C'est pourquoi, le SNUP n'a pas signé l'accord QVT, qui, outre une série de déclarations d'intention suivies de mesures totalement insipides voire décalées, comportait des renoncements et des remises en cause du volume d'emplois acté dans l'accord cadre 2015-2017. En quelque sorte il ne faut pas que le remède soit pire que le mal...!

Les évolutions liées à la mise en place de la loi du 20 avril 2016, dite « loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. » Cette loi, sur laquelle nous reviendrons, a quelques incidences marquantes sur le statut de la Fonction Publique d'Etat.

En bref

Y-aura-t-il un concours de catégorie C en 2016 ?

Réponse : Non, il y aura bien des recrutements de personnels de catégorie C mais uniquement par la voie du recrutement sans concours.

Pourtant le SNUP considère que les besoins sont criants notamment en Ile de France, ou il n'y a aucun recrutement de C (y compris par le biais de recrutements sans concours).

Sur ce point, se pose aussi le problème de la présence de salariés de droit privé dans le jury de ces recrutements sans concours.

Ex. Pour ce type de recrutement dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, le président du jury est un salarié directeur d'étude de la CDC.

La direction répond qu'elle a consulté la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. Le SNUP demande qu'on lui fournisse cet accord écrit, car nous considérons cela comme une anomalie juridique, contrevenant au statut, car un fonctionnaire doit être recruté par ses pairs.

Suppression de l'Avancement Modulé d'Echelon

(1 mois pour 90 % des fonctionnaires) disparaît. Il est remplacé par une amélioration des indices des grilles et une réduction (pour les premiers échelons) de la durée dans l'échelon (accord dit PPCR comme Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération).

Pour la catégorie B, l'AME demeure jusqu'à la campagne EPA de 2016.

Pour les catégories A et C l'AME demeure jusqu'à la campagne EPA 2017.

Fin de la position Hors Cadre

Cela aura des incidences notables sur nos collègues de la CNP qui se sont placés en position Hors Cadre à la CNP afin de toucher la rémunération liés à la fonction occupée (en général une fonction supérieure à celles normalement dévolues au grade occupé). **Ces agents devront pour rester à la CNP démissionner de la fonction publique ou alors rentrer à la CDC.** Comment ? La direction ne nous a pas répondu sur ce point, mais par contre elle nous a déclaré qu'elle allait écrire aux intéressés.

Nominations (suite de la page 1)

- **Franck Silvent** conserve ses fonctions de directeur du pôle chargé des finances, de la stratégie et des participations. Il exercera en outre, par délégation du directeur général, la supervision des politiques d'investissement de la Caisse des Dépôts et présidera le comité d'engagement de l'établissement public.
- **Catherine Mayenobe** demeure secrétaire générale du groupe Caisse des Dépôts. Les attributions du secrétariat général seront élargies au pilotage stratégique ainsi qu'à la coordination des politiques financières et budgétaires de l'établissement public. Elle sera assistée d'un secrétaire général adjoint.
- **Olivier Mareuse** est nommé directeur des Fonds d'épargne. Il est chargé d'une mission de préfiguration en vue du rapprochement des gestions financières de l'établissement public.
- **Virginie Chapron du Jeu** est nommée Directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts.
- **Elisabeth Viola** est nommée directrice des services bancaires.
- **Sophie Quatrehomme** est nommée directrice de la communication du groupe Caisse des Dépôts.
- **Nathalie Gilly** est nommée directrice de l'audit du Groupe.
- **Régis Pelissier** est nommé secrétaire général adjoint au sein du secrétariat général du groupe Caisse des Dépôts.
- **François Bachy** est nommé directeur du pôle culturel de l'établissement public. Il est chargé d'une mission de préfiguration relative au développement de la Cité de la mode et du design, ainsi que de la gestion des relations de l'établissement public avec la structure « 15 Montaigne » abritant notamment le Théâtre des Champs-Élysées. Il sera directement rattaché au directeur général du groupe Caisse des Dépôts.
- **Marianne Louradour** est nommée directrice régionale pour l'Ile-de-France de la Caisse des Dépôts.
- **Richard Curnier** est nommé directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Wael Rizk** est nommé directeur du cabinet du directeur général de la Caisse des Dépôts.
- **Nicolas Chung** est nommé directeur de la mission Programme d'investissements d'avenir (PIA) et reste conseiller du directeur général.
- **Soline Dumontier** est nommée chef du cabinet du directeur général de la Caisse des Dépôts.

Toutes les prises de fonction se font au 1er septembre, sauf pour celles impactant le cabinet du directeur général (effet au 18 juillet).